

OBLIGATOIRE

OBLIGATOIRE - REGISTRE SPÉCIAL NUMÉROTÉ SOUS RESPONSABILITÉ DE L'EMPLOYEUR

RPC-SUP-026B

Feuillet numéroté, daté et signé, conservé sous la responsabilité de l'employeur.

FEUILLET NUMÉRO

ÉTABLISSEMENT

DATE / HEURE

ALERTE TRAVAILLEUR / COMITÉ SOCIAL ET
ÉCONOMIQUE

AUTEUR DE L'ALERTE - NOM, QUALITÉ, DATE ET SIGNATURE

PRODUIT(S) OU PROCÉDÉ(S) DE FABRICATION UTILISÉ(S) OU MIS EN ŒUVRE DANS L'ÉTABLISSEMENT

RISQUE GRAVE ESTIMÉ POUR LA SANTÉ PUBLIQUE OU L'ENVIRONNEMENT

CONSÉQUENCES POTENTIELLES, LE CAS ÉCHÉANT

TOUTE AUTRE INFORMATION UTILE À L'APPRÉCIATION DE L'ALERTE

EMPLOYEUR AVISÉ LE / HEURE / MOYEN

AVIS REÇU PAR - NOM, QUALITÉ ET VISA

Registre tenu à la disposition des membres de la délégation du personnel du comité social et économique. Identifier les annexes par leur numéro sans retirer le feuillet du registre.

ALERTE SANTÉ-ENVIRONNEMENT - RÉPONSE DE L'EMPLOYEUR



OBLIGATOIRE

OBLIGATOIRE - REGISTRE SPÉCIAL NUMÉROTÉ SOUS RESPONSABILITÉ DE L'EMPLOYEUR

RPC-SUP-026B

Rattacher cette page au même numéro de feuillet et informer l'auteur des suites données.

FEUILLET NUMÉRO

ÉTABLISSEMENT

AVIS REÇU LE

RESPONSABLE DU TRAITEMENT

Alerte d'un membre du comité social et économique : examiner conjointement. Alerte d'un travailleur : informer l'auteur de la suite réservée. Dans tous les cas, consigner la réponse, les interlocuteurs saisis et les preuves de clôture.

EXAMEN CONJOINT - DATE / PARTICIPANTS / ÉLÉMENTS VÉRIFIÉS

RÉPONSE MOTIVÉE DE L'EMPLOYEUR

MESURES IMMÉDIATES ET ACTIONS - RESPONSABLE / ÉCHÉANCE / MESURE PROVISOIRE

AUTEUR INFORMÉ LE / MOYEN / PREUVE

INTERLOCUTEURS OU AUTORITÉS SAISIS / RÉFÉRENCE

VÉRIFICATION D'EFFICACITÉ / DÉCISION DE CLÔTURE / DATE / PREUVE

AUTEUR DE L'ALERTE

Nom / qualité :

Date :

Signature / visa :

EMPLOYEUR / REPRÉSENTANT

Nom / qualité :

Date :

Signature / visa :